Image not found or type unknown

Divorce consentement mutuel aide juridictionnelle notaire

Par **ltelle35**, le **21/08/2018** à **19:00**

bonjour,
divorcée depuis aout 2017 avec la nouvelle methode de divorce par consentement mutuel, j'avais obtenu l'aide juridictionnelle a 100% à mon nom car j'avais fais moi meme la demande pour moi. Par consequent je n'ai pas avancé les frais d'avocat, en ce qui concerne le notaire il n'avait pas encore le decret des modalité pour cette nouvelle formule de divorce donc j'ai payé les frais normales de notaires et m'avait dit que selon le decret il me reverserait le trop percu. Le mois dernier le notaire m'a donc renvoyé une somme d'argent environ 3000€ pour 6000€ que j'avais donné à la date de divorce mais ce que je ne comprend pas c'est que mon ex mari a lui aussi été remboursé de 3000€, alors que c'est moi qui ai obtenu en mon nom cette aide. Grace a moi il a obtenu la moitié de mon aide juridictionnelle. Est ce normal; je notaire m'a repondu que comme c'était par consentement mutuel la somme est partagé en deux. Alors que pour les frais de avocat lui a payé sa part et moi rien.merci de me confirmer que c'est comme ca que ca se passe. merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés